



**Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire**

Préfecture de Mâcon  
196 Rue de Strasbourg  
71000 MÂCON

**Objet : Besoin d'une aide non financière  
pour que nos entraîneurs participent  
aux temps périscolaires**

Chalon-sur-Saône, le 1<sup>er</sup> novembre 2020

Monsieur le préfet,

Je vous adresse cette lettre en tant que président d'un Comité sportif, celui du tennis de table de Saône-et-Loire, affilié à la Fédération Française de Tennis de Table. Je suis élu par les présidents de toutes les associations de notre département et à ce titre, j'ai le devoir de les représenter.

Le pays tout entier traverse une crise sanitaire majeure. Nous sommes conscients des enjeux supérieurs pour la santé de tous, sa préservation est et restera notre première priorité. Depuis mars 2020, nous avons tous mis en œuvre pour respecter scrupuleusement les protocoles successifs et maintenant, nous suivons les consignes liées à ce deuxième confinement.

Étant considérée comme une pratique « extrascolaire », le tennis de table en club est exclu du champ des dérogations au confinement. En effet, le ministère des Sports a précisé que les mineurs pourront pratiquer mais uniquement dans le cadre des cours d'EPS et des temps « périscolaires ».

Tant qu'il sera nécessaire, nos associations resteront donc fermées mais le ministère des sports a déclaré ce vendredi qu'il compte *s'appuyer sur les éducateurs issus du mouvement sportif pour soutenir les loisirs périscolaires*. La volonté du ministre est de les intégrer dans les temps périscolaires, avec les mêmes groupes que ceux formés en classes, afin d'éviter le brassage des enfants.

Bien sûr, il est aujourd'hui trop tôt pour mesurer l'incidence de cette crise sur notre tissu associatif mais nous sommes déjà tous préoccupés pour l'avenir de nos clubs et surtout par celui de nos entraîneurs.

En tant que représentant direct du Premier Ministre et de chaque Ministre dans notre département, je demande votre aide pour que les écoles et les mairies puissent inscrire dans leurs temps périscolaires des activités encadrées par nos entraîneurs diplômés sans craindre de se mettre en défaut. Pouvez-vous me formuler une réponse confirmant la volonté du Ministre des sports que je puisse transmettre à nos interlocuteurs (collectivités locales ou établissements scolaires) afin de les rassurer ?

Je vous remercie par avance de votre bienveillante attention et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Dominique DANTIGNY  
Président du CDTT71  
[dominique-dantigny@orange.fr](mailto:dominique-dantigny@orange.fr)